

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 mars 2025**

Date de la convocation : 4 mars 2025

transmise le : 4 mars 2025

Membres élus : 27

en fonction : 26

présents : 17

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,

Membres présents : Mesdames et Messieurs Caroline MAECHLING, Daniel MISCHLER, Grégory GANTER, Roland SCHURR, Nathalie GRATHWOHL, Mathieu TAESCH, Christiane WOLFHUGEL, Jacky WOLFF, Béatrice DEBRIE, Caroline OFFERLE Mélanie LALLEMAND, Arnaud OTTMANN, Laëtitia GRASSER , Mélanie GRATHWOHL, Sylvia ECKERT, Emmanuelle EBERHARDT.

Etaient absents excusés : Madame Nadia STOLL, Madame Florence NOBLET qui donne pouvoir à Monsieur Daniel MISCHLER, Monsieur Olivier RIEDINGER qui donne pouvoir à Madame Nathalie GRATHWOHL, Madame Christiane SAEMANN qui donne pouvoir à Madame Caroline OFFERLE, Monsieur Emmanuel DOLLINGER qui donne pouvoir à Monsieur Jacky WOLFF, Monsieur Laurent WAEFFLER, Monsieur Alexandre WINTER, Monsieur Thierry RIEDINGER, Monsieur Mathieu HIRSCH qui donne pouvoir à Monsieur Gregory GANTER.

Étaient absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud OTTMANN

2025-020 Finances - approbation du compte de gestion 2024

Le compte de gestion du receveur municipal est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagné des pièces justificatives correspondantes.

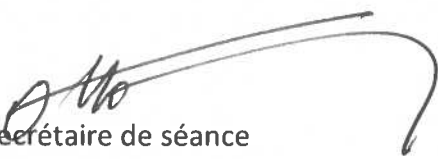
Il répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget de la Commune,
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la Commune.

Il comprend trois parties :

- la première partie se rapporte à l'exécution du budget communal,
- la seconde partie se rapporte à la situation de la comptabilité générale,
- la troisième partie se rapporte, quant à elle, à la situation des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte de gestion 2024 qui reproduit par classes et par comptes les dépenses et les recettes de la Commune.


Le secrétaire de séance
Arnaud OTTMANN

Pour extrait conforme à Hoerdt, le 20.03.2025
Publié le 20.03.2025
Transmis à la Préfecture le 20.03.2025
Certifié exécutoire

Le Maire
Denis RIEDINGER



